

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaine départemental Nord Sainte-Victoire - Approbation des modifications au projet d'aménagement forestier 2018-2037.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°8, la commission permanente du 16 décembre 2018 a approuvé l'adhésion au régime forestier du domaine "Concors Sainte-Victoire", créé par la fusion des trois domaines départementaux : le Taulisson, Lambruisse et la Sinne-Puits d'Auzon.

L'Office National des Forêts a remis au Département un projet d'aménagement forestier qui a pour objectif de prévoir la gestion forestière du domaine sur une période de 20 ans (2018-2037). Le document propose un descriptif aussi complet que possible des habitats présents, des usages et des différents quartiers de la forêt départementale Nord Sainte-Victoire.

L'article L 122-7-1 du code forestier prévoit que le document d'aménagement soit approuvé par l'autorité compétente chargée des forêts après vérification de sa conformité aux législations mentionnées à l'article L 122-8 du code forestier.

Par délibération n°72, la commission permanente du 19 octobre 2018 a approuvé le rapport relatif à ce document d'aménagement. Or, suite à la présentation de ce document aux divers acteurs publics (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et Aix-Marseille-Provence Métropole Direction du Grand Site Sainte-Victoire) des modifications sur les estimations des dépenses et des recettes ont été apportées. La présence de la colonie de Petits Rhilolophes (chiroptère) dans la ferme de Lambruisse a également fait l'objet de prescriptions complémentaires.

Le présent rapport a pour objet de recueillir votre approbation sur les conditions de la nouvelle version du document d'aménagement forestier pour la période 2018-2037.

La première partie du document présente une analyse approfondie du milieu naturel, milieux ouverts et des peuplements arborés.

La deuxième partie définit les objectifs de gestion et propose des programmes d'actions à long terme.

Enfin, la troisième partie fait état de l'estimation du volume prévisible annuel moyen récoltable ainsi que de la recette, correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes de cet aménagement.

Le revenu escompté correspondant à la production de bois est estimé à 33 544 €par an. Quant aux dépenses prévues, elles sont estimées à 34 923 €par an.

Les actions prévues dans ce document serviront de base pour la gestion courante du site et seront donc comprises dans le budget général des domaines.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL